

Référence : CU 2024/183(A)/DTA/CEB/CSS
(Première partie de la reprise de la quinzième session du Groupe d'examen
de l'application)

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) présente ses compliments à la [...] et a l'honneur d'inviter le Gouvernement à participer à la **première partie de la reprise de la quinzième session du Groupe d'examen de l'application, qui se tiendra dans la salle des conseils B/M1 du bâtiment M** du Centre international de Vienne, à Vienne (Autriche), du **28 août au 6 septembre 2024**.

Le Groupe d'examen de l'application, créé par la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption dans sa résolution 3/1, intitulée « Mécanisme d'examen », est un groupe intergouvernemental d'États parties à composition non limitée fonctionnant sous l'autorité de la Conférence et lui faisant rapport. Il supervise le processus d'examen, recense les problèmes et les bonnes pratiques, et envisage l'assistance technique nécessaire pour assurer la bonne application de la Convention.

Le projet d'organisation des travaux pour la première partie de la reprise de la quinzième session sera établi conformément au plan de travail des organes subsidiaires de la Conférence, qui a été approuvé par le Bureau de la Conférence. À cette session, le Groupe d'examen de l'application s'intéressera plus particulièrement à la prochaine phase du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, ainsi qu'aux chapitres II (Mesures préventives) et III (Incrimination, détection et répression) de la Convention.

La documentation, dont l'ordre du jour provisoire annoté et le projet d'organisation des travaux, sera disponible en ligne dans toutes les langues officielles de l'ONU sur le site Web de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, à l'adresse suivante :

[Groupe d'examen de l'application : première partie de la reprise de sa quinzième session \(unodc.org\)](https://www.unodc.org)

[...]

La session se tiendra en présentiel. Des dispositions ont été prises pour permettre des déclarations vidéo préenregistrées. Ces dernières ne doivent pas durer plus de trois minutes afin que toutes les délégations aient la possibilité de participer aux débats. Toutes les déclarations vidéo préenregistrées, y compris leur transcription, doivent être soumises au plus tard le mercredi **21 août 2024**. Et les délégations sont invitées à respecter les recommandations relatives à la soumission des déclarations préenregistrées disponibles sur le site Web de la session.

Les délégations sont également invitées à fournir le texte des déclarations afin qu'il soit publié sur un espace réservé du site Web de la session. Les déclarations vidéo préenregistrées (y compris leur transcription) et le texte des déclarations doivent être envoyés par courrier électronique à uncac@un.org et unov.conference@un.org, l'objet étant rédigé comme suit : « Déclaration à la première partie de la reprise de la quinzième session du Groupe d'examen de l'application – [nom du pays] [numéro du point de l'ordre du jour] ».

L'inscription des représentantes et représentants participant à la session se fait au moyen du système INDICO. Les inscriptions sont ouvertes et peuvent se faire par le lien suivant :

<https://www.unodc.org/unodc/corruption/registration/september-2024-uncac-meetings/>.

Le Gouvernement est informé qu'une note verbale officielle doit être téléchargée dans le système INDICO, ainsi que les informations requises pour chaque membre de la délégation (nom, titre, adresse électronique personnelle). Le secrétariat n'approuvera les demandes d'inscription qu'après les avoir comparées à la note verbale officielle téléchargée dans le système. Le Gouvernement est prié de bien vouloir communiquer la note verbale aux personnes désignées pour le représenter, afin que celles-ci puissent terminer leur inscription dès que possible et le **21 août 2024** au plus tard, le respect de ce délai devant permettre au secrétariat d'achever tous les préparatifs techniques de la réunion. Le secrétariat ne sera malheureusement pas en mesure de donner suite aux demandes d'inscription tardives.

Compte tenu des réunions conjointes de la première partie de la reprise de la quinzième session du Groupe d'examen de l'application et de la quinzième session du Groupe de travail sur la prévention de la corruption (Réf. : CU 2024/184(A)/DTA/CEB/TSS), le Gouvernement est prié de n'émettre qu'une seule note verbale, où sera indiquée la composition de sa délégation pour les deux réunions. Les réunions conjointes sont traitées comme une seule manifestation dans le système INDICO.

Le 5 juillet 2024